

**PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ :
ATTENTES DES PARTENAIRES PRIVÉS CONCERNANT LA SANTÉ ANIMALE
AU NIVEAU INTERNATIONAL ET LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE**

S.J. Thevasagayam¹, I. Dieuzy-Labaye², E. Tagliaro²

¹ Bill & Melinda Gates Foundation, P.O. Box 23350, Seattle, WA 98121, États-Unis d'Amérique

² World Organisation for Animal Health, 12 rue de Prony, 75017 Paris, France

***Résumé :** Les Services vétérinaires voient leurs rôles et responsabilités se diversifier et s'accroître sous l'influence de diverses tendances mondiales, dont l'augmentation de la demande en protéines animales, la (ré)apparition d'agents pathogènes zoonotiques et les menaces pour la santé publique telles que l'antibiorésistance. De plus, les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies (1, 3) sont l'occasion pour les Services vétérinaires de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Prises toutes ensemble, ces contraintes représentent une responsabilité inédite pour la profession vétérinaire afin de garantir la santé et la sécurité au niveau international. Dans un contexte de rareté des ressources et des capacités au sein des sphères publique et privée des Services vétérinaires, les Partenariats Public-Privé (PPP) représentent une solution concrète et opportune pour évoluer dans cet environnement complexe et satisfaire les exigences de la société. Les exemples de partenariats « gagnant-gagnant » durables sont nombreux et surviennent quand les secteurs public et privé partagent des objectifs communs afin d'obtenir collectivement les résultats voulus. Les Délégués nationaux auprès de l'OIE sont encouragés à initier des PPP performants répondant aux besoins de la profession vétérinaire, contribuant ainsi à forger un monde meilleur pour aujourd'hui et pour demain.*

***Mots clés :** Partenariats Public-Privé, élevage, Services vétérinaires*

1. Les Partenariats Public-Privé (PPP) comme moyen d'améliorer les capacités des Services vétérinaires et d'atteindre les objectifs de développement

D'après l'analyse des tendances au niveau mondial, la demande en protéines d'origine animale risque d'augmenter plus rapidement à l'avenir que ces dernières années, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ce phénomène est alimenté par l'augmentation du revenu par habitant, l'urbanisation et l'évolution des préférences alimentaires dans ces pays. De plus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle aura également pour conséquence d'augmenter la demande en aliments d'origine animale. Pour 60 % des populations les plus pauvres du monde, l'élevage représente un moyen de subsistance, la possibilité d'augmenter son revenu, de s'enrichir et d'échapper à la pauvreté. Alors que ces pays progressent d'étape en étape dans la transformation et le développement économique de leur agriculture, le secteur de l'élevage permet de diversifier la production agricole et de fabriquer des produits à plus forte valeur ajoutée.

Le Programme de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030 a déterminé 17 objectifs ambitieux – les Objectifs de Développement Durable (ODD) – qui incitent les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile à participer à leur réalisation. Comme cela a été largement documenté par la FAO (FAO, 2016), le secteur de l'élevage a un rôle majeur à jouer dans la réalisation de ces Objectifs. Développer le potentiel de ce secteur de manière durable et responsable exige un niveau optimal de santé et de bien-être des animaux, au travers de la participation active des composantes publiques mais aussi privées des Services vétérinaires.

Les PPP constituent une approche collaborative par laquelle les secteurs public et privé partagent des ressources, des responsabilités et des risques afin d'atteindre des objectifs communs et de mutualiser des bénéfices de manière durable. Les PPP peuvent être un moyen très efficace de relever des défis complexes et représentent peut-être la meilleure chance de pallier à la raréfaction des ressources du secteur public dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ce point de vue est défendu par une abondante littérature scientifique qui donne de nombreux exemples de PPP réussis (2) et ayant renforcé l'offre fournie par les Services vétérinaires.

Les PPP pourraient être considérés comme une solution permettant de soutenir l'action des Services vétérinaires et de renforcer les prestations de services zoosanitaires. Cela implique d'établir des liens formels entre les administrations publiques vétérinaires et un certain nombre d'acteurs du secteur privé, notamment les praticiens indépendants, les para-professionnels vétérinaires (PPV) et les agents communautaires de la santé animale ; les entreprises privées du médicament et de l'agroalimentaire ; et les associations professionnelles, entre autres. En ce qui concerne les vétérinaires indépendants et les PPV, ces liens peuvent se matérialiser par des contrats ou des mandats sanitaires pour la prestation de services spécifiques. La délégation de responsabilités à d'autres prestataires nécessite un cadre institutionnel et législatif favorable. Il est nécessaire de créer des capacités au niveau national pour élaborer des législations adaptées, créer et gérer des Organismes Statutaires Vétérinaires (OSV) efficaces et faire appliquer des normes d'exercice.

2. L'OIE et les Partenariats Public-Privé

La bonne gouvernance des Services vétérinaires est un principe fondamental à respecter dans le but de proposer des services zoosanitaires durables aux éleveurs, de soutenir les économies, de prévenir et réagir face aux menaces qui planent au niveau mondial sur la santé animale et, par conséquent sur la santé publique. Les Services vétérinaires nationaux, qui agissent selon ce principe de bonne gouvernance et en conformité avec les normes intergouvernementales, sont définis au Titre 3 relatif à la « Qualité des Services vétérinaires » du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* de l'OIE. Pour fonctionner selon les principes de bonne gouvernance, les Services vétérinaires doivent disposer de ressources financières suffisantes et durables, être accessibles partout et délivrés sans gaspillage ni doublon, de manière transparente et non frauduleuse. A cet effet, ils doivent pouvoir bénéficier d'un cadre réglementaire clair, complet et correctement mis en œuvre.

Il est admis que la bonne gouvernance des systèmes de santé animale dépend également de PPP étroits entre les acteurs impliqués dans les chaînes d'approvisionnement de produits d'origine animale ; ces partenariats devraient réunir le secteur public (instance régulatrice) et le secteur privé (cliniques et cabinets indépendants), les administrations publiques, les vétérinaires, les PPV et le personnel paraprofessionnel, les laboratoires nationaux, les fabricants de vaccins et de médicaments, les éleveurs, les industries de transformation et les distributeurs. Il est essentiel que les tâches soient réparties entre les secteurs public et privé, avec un État qui se porte garant du fonctionnement effectif des systèmes de santé et de production animale. Les PPP peuvent contribuer à la bonne gouvernance de domaines d'activité cruciaux tels que : la surveillance des maladies animales, le recueil des données, la détection et la réponse précoces à l'apparition d'épidémies, l'éradication des maladies animales, la coordination et la mise en œuvre de programmes spécifiques de contrôle des maladies comprenant la vaccination, l'exécution de services cliniques, la fabrication et la distribution de médicaments, les activités de vulgarisation, la sécurité sanitaire des aliments (inspections ante et post-mortem dans les abattoirs), et l'application de la législation vétérinaire.

La législation vétérinaire est un élément essentiel des infrastructures d'un pays ; elle prévoit les compétences et les institutions nécessaires pour que les composantes publiques et privées des Services vétérinaires puissent exercer leurs fonctions de manière organisée. En vertu du Chapitre 3.4 du *Code terrestre* adopté en mai 2012, les Pays Membres de l'OIE reçoivent conseils et assistance au moment de formuler ou moderniser leur législation vétérinaire, afin que celle-ci soit conforme aux normes intergouvernementales de l'OIE. Ce Chapitre a pour objectif de soutenir les Pays Membres dans leurs efforts pour garantir une bonne gouvernance de l'ensemble du domaine vétérinaire. Afin d'être pertinente, la législation vétérinaire devrait être élaborée par des vétérinaires et des juristes en consultation avec les parties concernées, y compris le secteur privé ; elle devrait être prise en compte dans la vision stratégique globale du pays et couvrir de manière exhaustive l'ensemble du domaine vétérinaire.

Autre élément fondamental d'un système de santé animale efficient au niveau national : l'OSV). Ainsi décrit dans l'article 3.2.12 du *Code terrestre*, l'OSV est une institution nationale autonome qui supervise l'habilitation et l'agrément des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires, et définit les normes éthiques et techniques régissant la pratique professionnelle. Un OSV devrait détenir l'autorité juridique pour pratiquer des contrôles auprès des vétérinaires et PPV. Il devrait également jouer un rôle majeur dans la définition et la répartition des responsabilités entre les composantes publiques et privées des Services vétérinaires. Il devrait fixer les normes d'enseignement et les compétences requises pour exercer en tant que vétérinaire ou PPV, afin de garantir que les praticiens individuels du secteur privé en activité ou habilités par le biais d'un contrat ou d'un mandat sanitaire sont qualifiés pour l'exercice de leurs fonctions. Les OSV constituent un outil indispensable à la mise en place de partenariats public-privé performants au sein des systèmes nationaux de santé animale.

3. L'expérience des Partenariats Public-Privé de la Fondation Bill & Melinda Gates

La Fondation Bill & Melinda Gates travaille par le biais de ses partenaires à faire progresser l'idée que, comme l'illustre parfaitement son slogan, « *chacun mérite d'avoir la chance de mener une vie productive, en bonne santé* ». Tous ses partenariats comportent une finalité précise en fonction d'un effet recherché, un effet qui doit perdurer après la fin du partenariat. Ce résultat, qui est mesurable, est clairement défini et partagé par les partenaires qui disposent d'indicateurs et de systèmes d'évaluation adaptés leur permettant de mesurer les progrès réalisés, le retour sur investissement et de tirer des enseignements de cette expérience. La durabilité est un critère de réussite majeur, évaluée par la valeur apportée aux acteurs du projet, qui assure l'autosuffisance ultérieure d'un projet initié par la philanthropie. L'expérience a clairement montré que les parties prenantes du secteur public comme du secteur privé sont essentielles pour obtenir un résultat d'une portée réelle et qui soit également durable.

Les modes de gouvernance, de financement et de prestations partagés entre le public et le privé deviennent de plus en plus la norme. L'Autorité vétérinaire considère que de meilleurs résultats sont obtenus au sein de ses programmes quand il y a un alignement fort et un soutien solide du secteur privé. Cela s'est avéré être le cas dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre de normes et de prestations de services zoosanitaires, ce qui a eu pour effet la modification durable de comportements permettant d'améliorer la santé et le bien-être des animaux. La Fondation Bill & Melinda Gates a échangé avec d'autres acteurs du secteur privé pour comprendre les motivations des entreprises à s'engager aux côtés des Services vétérinaires et les problématiques qu'elles rencontrent dans l'exécution de Services vétérinaires efficaces, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. En dépit de la volonté du secteur privé d'investir dans les Services vétérinaires et le marché de la santé animale, celui-ci rencontre de multiples freins et défis à relever, par exemple : (i) le manque de clarté dans la délégation des responsabilités, (ii) la transparence insuffisante de la gouvernance qui empêche le secteur privé de jouer un rôle complémentaire et d'assister le secteur public dans l'accomplissement de ses activités, (iii) la nécessité d'établir un cadre réglementaire fonctionnel, (iv) le besoin d'une application cohérente des réglementations dans tous les secteurs et (v) d'un environnement politique favorable. Les problématiques susmentionnées doivent être abordées par le secteur public s'il souhaite que le secteur privé participe à l'amélioration de l'efficacité des Services vétérinaires.

Cet article a pour but de faire connaître les PPP soutenus par le Programme Élevage de la Fondation Bill & Melinda Gates et d'en partager les enseignements. La sélection d'études de cas ci-dessous prouve la capacité des PPP à répondre aux besoins des collectivités et se révèle être une source d'inspiration pour le développement de partenariats à venir.

3.1. Éthiopie : partenariat entre le gouvernement éthiopien, *EthioChicken* et la Fondation Bill & Melinda Gates pour la production de volailles

Le gouvernement éthiopien met actuellement en œuvre le « Plan de croissance et de transformation II » (PCT II) (4), avec l'ambition d'élever son pays à un niveau de revenu intermédiaire d'ici à 2025. Le Schéma directeur pour l'élevage du gouvernement éthiopien établit la feuille de route définissant la contribution de l'élevage à la réussite du PCT II. Entre autres, celui-ci a fixé un objectif clair d'augmentation de la production de viande de volaille et d'œufs (5)

Le gouvernement éthiopien dispose d'infrastructures et d'équipements adaptés à une agriculture extensive, d'un réservoir important d'agents de vulgarisation (environ 60 000), de races locales de volailles et d'une Autorité vétérinaire en place. Conscient du potentiel du secteur privé, le Ministère éthiopien de l'Élevage et de la Pêche a facilité la conclusion d'un PPP afin d'augmenter le nombre de volailles de race mixte améliorée à faible intrants et d'accroître la production d'œufs et de viande. L'entité privée *EthioChicken* s'est impliquée dans ce partenariat avec l'objectif commun de relever ce défi et de tenir son engagement de créer des emplois pour les femmes et les jeunes des zones rurales.

En plus de louer ses installations pour la reproduction des volailles, le secteur public a joué un rôle central :

- En accordant les autorisations permettant de tester et d'introduire un poulet de race mixte améliorée, répondant ainsi aux attentes des consommateurs et traitant en même temps les problématiques liées aux maladies et à la résilience écologique ;
- En encourageant les agents de vulgarisation à s'engager dans ce projet, et par conséquent en offrant la possibilité aux individus d'assister à des formations et de développer des compétences dans la production de volailles, la gestion d'entreprise et l'entrepreneuriat ;
- En autorisant l'importation de vaccins vétérinaires conformes aux exigences de l'OIE afin de minimiser les pertes dues aux maladies.

Les retombées positives enregistrées à ce jour sont les suivantes : le couvoir gouvernemental, qui produisait auparavant 40 000 poussins d'un jour par an, produit désormais plus de 100 000 poussins d'un jour chaque semaine ; divers personnels, des vétérinaires aux ouvriers agricoles, sont recrutés, formés et reçoivent des primes en fonction des résultats obtenus; les agents de vulgarisation perçoivent des revenus complémentaires pour leur travail de soutien à la production de volailles à faible intrants, et les éleveurs peuvent élever une race de volailles qui grandit rapidement, pond davantage d'œufs et s'adapte à son environnement. Une évaluation et un suivi indépendants permettant de mesurer l'impact de ce PPP ont montré une augmentation du revenu des ménages et de la consommation d'aliments nutritifs, ainsi que la création d'emplois pour de nombreuses communautés.

Aujourd'hui, le PPP remplit les objectifs du gouvernement éthiopien et d'*EthioChicken*. De plus, il génère des retombées positives en donnant la possibilité au secteur de l'élevage de satisfaire les besoins de la société. Ainsi l'élevage contribue à l'augmentation des revenus, à la création d'emplois, à la sécurité des aliments et favorise une meilleure alimentation, plus nutritive, de la population.

3.2. Inde : PPP entre l'État du Jharkhand en Inde, Hester BioSciences et Global Alliance for Livestock Veterinary Medicines (GALVmed) pour la fourniture de vaccins à destination des volailles et des petits ruminants.

Dans de nombreuses régions de l'Inde, les petits exploitants agricoles sont confrontés à un défi de taille : le manque de vaccins vétérinaires de qualité, imputable à une chaîne d'approvisionnement peu fiable. De plus, les volailles et les petits ruminants sont négligés à la fois par les composantes publiques et privées des Services vétérinaires, ce qui ne permet pas de contrôler la progression de la maladie de Newcastle et de la peste des petits ruminants (PPR) dans l'État du Jharkhand. Pour remédier à cette situation, la Jharkhand State Livelihood Promotion Society (JSLPS) s'est engagée en 2016 dans un partenariat avec Hester Biosciences Limited afin de fournir des vaccins et des services zoosanitaires à destination des volailles et des petits ruminants dans des zones reculées du Jharkhand. Ce partenariat a été facilité par la participation de GALVmed, une organisation à but non-lucratif œuvrant pour le développement de médicaments vétérinaires.

Au titre du PPP, la JSLPS déploie sur le territoire des agents vaccinateurs qui vaccineront les volailles de basse-cour contre la maladie de Newcastle et les petits ruminants contre la PPR, et fourniront pour eux d'autres produits de santé. Hester Biosciences Limited permettra à des éleveurs pauvres d'accéder à des médicaments vétérinaires conçus spécialement pour leurs troupeaux. GALVmed soutient le développement de vaccins innovants développés par Hester Biosciences et offrira des formations sur la maladie de Newcastle et la PPR aux vaccinateurs JSLPS.

De plus, ce PPP a aussi pour but de traiter les questions associées à la faible utilisation des vaccins contre la maladie de Newcastle dans le Jharkhand. Malgré l'existence de produits performants et peu onéreux, la maladie de Newcastle reste l'une des principales menaces pesant sur la production de volailles de basse-cour à faible intrants. L'absence de conditionnement adapté freine l'accès à ces vaccins et leur utilisation par les petits exploitants pauvres qui ne peuvent pourtant pas se permettre de perdre leurs troupeaux. Hester Biosciences Limited, en sa qualité de fabricant de vaccins, a proposé de s'attaquer au problème de la taille du conditionnement avec l'appui financier et technique de GALVmed, si la demande appropriée était confirmée. Le gouvernement indien a fourni les autorisations nécessaires et s'est prononcé en faveur de la production de conditionnements plus petits (100 doses). Un circuit de distribution permettant d'atteindre les petits exploitants pauvres des régions reculées a été mis en place par la JSLPS. Ce PPP a mis à la portée de milliers de foyers des vaccins de haute qualité qui leur étaient auparavant inaccessibles. Ce faisant, il a appuyé les stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que les plans et programmes en faveur des populations défavorisées défendus par le gouvernement indien.

3.3. Kenya : Sidai Africa et la Fondation Bill & Melinda Gates

L'entreprise sociale Sidai Africa a été créée afin de garantir un approvisionnement fiable de services et produits vétérinaires de qualité aux éleveurs et gardiens de troupeaux du Kenya. Fondée en 2011, elle a pour but de constituer un réseau d'au moins 150 Centres de services à l'élevage sous contrat de franchise et de licence de marque sur le territoire kenyan.

Sidai Africa est un autre exemple d'initiative, dépendante d'une collaboration étroite entre des partenaires du secteur public et privé pour acheter et approvisionner en produits de qualité ses clients. Sidai Africa s'efforce de garantir le niveau élevé et l'homogénéité de ses produits, et s'assure qu'ils sont transportés, entreposés et utilisés de façon adéquate.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'un partenariat direct avec le gouvernement, ce cas montre comment le gouvernement kenyan a donné les moyens au secteur privé d'agir en complément d'une prestation de service vétérinaire et de fournir des produits vétérinaires de haute qualité dans des régions reculées. Plus récemment, et sur la base de cette expérience positive, Sidai Africa a examiné la possibilité de s'engager dans des partenariats avec des autorités locales ; ces PPP constitueraient un appui supplémentaire à la mise en œuvre de campagnes de vaccination, en développant l'accès aux infrastructures et aux équipements, tout en faisant appliquer les lois relatives à la contrefaçon et aux produits vétérinaires ne satisfaisant pas les normes de qualité. Le réseau de franchises Sidai Africa travaille en contact étroit avec la Direction des médicaments vétérinaires du pays afin d'améliorer le cadre réglementaire régissant les Services vétérinaires. En termes de résultats, ce PPP améliorera la surveillance et le contrôle des maladies au Kenya et par conséquent aura un impact positif direct sur les revenus, le bien-être et la sécurité financière de 300 000 ménages vivant de l'élevage au Kenya.

4. Les actions en cours entreprises par l'OIE et la Fondation Bill & Melinda Gates

La Fondation Bill & Melinda Gates a le plaisir d'être le partenaire de l'OIE dans le cadre de l'initiative Progrès Public-Privé, un projet financé pour 3 ans et initié en octobre 2016, pour soutenir les Pays Membres dans leurs efforts de développement de PPP durables destinés à améliorer la qualité de la santé animale, la santé et le bien-être de l'homme, la fiabilité des Services vétérinaires et leur universalité. Ce soutien se matérialisera au travers de : l'identification des obstacles fondamentaux et des carences qui empêchent à l'heure actuelle le développement des PPP, l'accompagnement des Services vétérinaires nationaux dans leurs démarches pour surmonter ces carences, l'encouragement à la collaboration entre les Services vétérinaires et les acteurs du secteur privé dans les domaines de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments afin de mettre en avant les atouts à la fois du secteur public et du secteur privé. Cette initiative s'appuiera sur les expériences réussies de PPP orientés vers l'amélioration des Services vétérinaires. Elle sollicitera la contribution des Délégués nationaux auprès de l'OIE qui feront remonter les informations du monde entier vers l'OIE sous la forme de questionnaires et d'entretiens, afin d'identifier des cas similaires et mettre en avant les opportunités et les obstacles à des PPP constructifs dans les secteurs de la santé animale et de l'élevage.

5. Conclusion : Enseignements majeurs et attentes des partenaires du secteur privé

Les trois exemples mis en avant dans ce rapport prouvent que la collaboration entre les secteurs public et privé possède le potentiel requis pour améliorer l'efficacité des Services vétérinaires et répondre aux besoins de la société actuelle. La réussite de ces PPP dépend des critères communs suivants : (i) la reconnaissance d'un effort collectif plus efficace que les initiatives indépendantes des deux secteurs respectifs, (ii) la volonté du secteur public de créer un environnement favorable et celle du secteur privé d'apporter sa contribution, ses ressources et ses compétences, (iii) l'identification d'objectifs communs aux deux secteurs et une délégation précise des responsabilités. Il est certain que la réussite et la viabilité des PPP sont subordonnées à la réalisation de ces objectifs communs autant qu'à la satisfaction des besoins des parties concernées.

Il est temps pour la profession vétérinaire et pour les Autorités vétérinaires nationales de développer au maximum le potentiel du secteur de l'élevage et sa contribution à la réussite des ODD en multipliant les collaborations avec le secteur privé. Comme démontré par les études de cas citées dans ce rapport, une collaboration étendue avec le secteur privé peut mener à une augmentation des ressources, des moyens et des compétences pour le bénéfice commun. Forte de ses 180 Pays membres et de ses liens directs avec tous les Directeurs des Services vétérinaires nationaux, l'OIE est en mesure de jouer un rôle majeur dans la promotion des PPP, quand cela est pertinent et nécessaire, et afin de faire avancer la santé animale et le développement du secteur de l'élevage.

Le secteur privé est prêt et disposé à venir en complément des Autorités vétérinaires nationales, à condition que soient établis une délégation claire des responsabilités, une gouvernance transparente, un cadre réglementaire fonctionnel, et que les règles du jeu soient cohérentes. Les acteurs du secteur privé demandent également à ce que les performances et résultats des actions entreprises au titre du partenariat soient mesurés dans l'optique d'en évaluer l'impact et le retour sur investissement. La réalisation des points susmentionnés sera la garantie d'un engagement et de ressources mises à disposition de manière constante par le secteur privé pour favoriser la durabilité des PPP.

La Fondation Bill & Melinda Gates souhaite poursuivre sa collaboration étroite avec l'OIE et contribuer aux efforts réalisés par ses Membres pour accéder à des PPP efficaces et durables en faveur de la santé animale et du développement de l'élevage.

Bibliographie

1. FAO – AGAL, (2016) *Synthèse : Élevage et objectifs de développement durable. Programme mondial pour l'élevage durable*. Sous-Division de l'information, de l'analyse sectorielle et des politiques en matière d'élevage.
 2. Ahuja V. (2004). *The economic rationale of public private sector roles in the provision of animal health services* (Les fondements économiques des rôles des secteurs public et privé dans la prestation de services zoosanitaires). *Rev. sci. tech. Off. int. epiz.*, **23**(1), 33-45 (publié en anglais).
 3. Nations unies – Objectifs de développement durables (2015). UN-.ORG.
 4. National Planning Commission (Commission nationale de planification) (2016). Growth and Transformation Plan II (Plan de croissance et de transformation). Publié sur www.ethpress.gov.et.
 5. Ethiopia Livestock Master Plan (Schéma directeur pour l'élevage) (2015). Roadmaps for growth and transformation (Feuilles de route pour la croissance et la transformation). cgspace.cgiar.org.
-

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2017**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.